

Morges, le 31 août 2018

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Aux Municipalités des

62 Communes de la région

Morges-Aubonne-Cossonay

Mesdames, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes sont convoqués en séance ordinaire du
Conseil intercommunal

Jeudi 27 septembre 2018 à 19h00,

à Vufflens-le-Château, salle du Conseil (1^{er} étage de la Maison villageoise)

Ordre du jour :

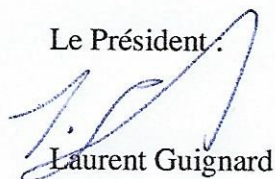
1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018,
4. Préavis N° 4/09.2018 : Budget 2019,
5. Préavis N° 5/09.2018 : Plateforme KIBE pour le réseau AJEMA,
6. Préavis N° 6/09.2018 : Extension de l'UAPE La Fourmilière à Lonay,
7. Nomination d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Mme Mercedes Puteo, municipale de St-Oyens, démissionnaire,
8. Communication du Bureau : Transmission des documents,
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

Les préavis qui seront traités lors de cette séance ont également été transmis par courriel à toutes les communes mardi 14 août.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :



Laurent Guignard

Le Secrétaire :

Emile Favre

Annexes : p.v. de la séance du 21 juin 2018 – Préavis 4, 5 et 6/09.2018